

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	10
Votants	12

Date de la convocation :

29 novembre 2023

Date d'affichage

29 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ, Adjoint, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Nathalie BRILLARD Conseillers.

Étaient absents excusés : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Denis TALIGOT.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°103/2023 : **DEMANDE DE SUBVENTION DES RESTAURANTS DU COEUR**

L'association des Restaurants du Cœur d'Ille et Vilaine qui agit depuis des années sur le département et sur notre commune pour accueillir et aider les plus démunis : ses actions sont axées sur l'aide alimentaire (la plus connue), mais aussi sur l'aide à l'insertion (via les jardins du cœur), sur l'accompagnement à la recherche d'emploi, sur l'accompagnement scolaire, sur le contact avec les personnes de la rue via les Restos Bus.

L'aide alimentaire en Ille-et-Vilaine est dispensée dans 17 centres, et se sont plus de 16 500 personnes accueillies en 2022 pour plus de 2 millions de repas distribués.

Pour la campagne alimentaire été/hiver 2022/2023, deux personnes de la commune ont été accueillies auxquelles ont été distribuées 150 repas par le centre de Fougères.

L'aide dont Les restaurants du cœur ont besoin pour boucler leur budget correspond à 30 centimes par repas distribué. **Pour la commune cela représente, une demande de subvention de 300 euros pour l'année 2023 afin de continuer à soutenir nos concitoyens.**

L'année 2023 est très compliquée pour cette association, car cette dernière doit faire face à une hausse de 22% des personnes accueillies, du fait de la situation économique. Les coûts d'achat alimentaires et les coûts de fonctionnement (entrepôts, distribution, énergie, carburants) subissent une inflation importante sur 2023.

Le budget de l'association, déjà déficitaire en 2022, va s'aggraver en 2023. **C'est pourquoi, Les Restaurants du Cœur sollicitent l'effort de tous, dont notre commune, pour les aider à continuer à pouvoir accueillir les personnes dans le besoin.**

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

-D'ACCORDER une subvention complémentaire exceptionnelle de 300.00 € à l'association des Restaurants du Cœur pour l'année 2023.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

